

2010 : SB 25

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

DATE : Le 30 avril 2010

OBJET : NPE et autres dispositions de financement à long terme par l'Office ontarien de financement (OOF) concernant les projets d'immobilisations

La présente note contient des renseignements sur le processus et les échéances que doivent suivre les conseils pour le financement à long terme des NPE et d'autres projets d'immobilisations par l'Office ontarien de financement (OOF), (hormis ceux couverts par l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, p. ex. les montants pour les Travaux de réfection dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, la Réduction de l'effectif des classes au primaire, le volet Coûts de réparation prohibitifs, le Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française, les Écoles des quartiers à forte croissance et le Programme d'immobilisations prioritaires). Le processus est similaire à celui présenté dans la note de service **2009 : SB17**.

Plusieurs conseils ont indiqué être prêts à convertir leurs dettes actuelles non-financées en permanence associée aux NPE et les autres dettes au titre des immobilisations en financement à long terme. Les conseils devront soumettre des renseignements détaillés sur les montants des projets non-financés en permanence pour lesquels ils souhaitent obtenir un financement à long terme. Ces renseignements doivent être appuyés par les données inscrites dans le modèle approuvé d'analyse financière/conclusion des immobilisations de votre conseil. Le Ministère devra fournir à l'OOF l'assurance que les conseils sont en mesure de rembourser les emprunts associés aux NPE et à d'autres projets.

Émission de juin 2010

Comme ce fut le cas en 2009, à la fin de juin 2010, un nombre limité de conseils pourront convertir en financement à long terme leurs dettes non-financées en permanence associées aux NPE et à d'autres dettes au titre des immobilisations. Les coûts associés aux projets qui devraient être essentiellement terminés* au 30 avril 2010 et qui remplissent l'un des critères suivants pourraient être admissibles au financement à long terme :

- les projets d'une valeur importante sont prêts à être entrepris; ou
- les dettes existantes au titre des immobilisations qui sont non-financés en permanence qui nécessitent un financement à long terme d'urgence. Le conseil devra justifier pourquoi l'urgence d'un financement à long terme.

***Remarque : « Essentiellement terminé » se dit d'un projet pour lequel le conseil a entrepris au moins 95 % des coûts totaux de construction du projet.**

Veillez prendre note que les coûts d'immobilisation qui sont financés par les redevances d'aménagement scolaires (RAS) ne sont pas admissibles au financement à long terme par l'OOF.

Le Ministère demande aux conseils scolaires qui souhaitent faire partie du processus de financement de l'OOF de juin 2010 de soumettre les renseignements suivants **au plus tard le 14 mai 2010** en utilisant le gabarit de juin 2010 ci-joint:

- le nom de la personne-ressource pour cette initiative de financement à long terme;
- les données bancaires (sont-elles les mêmes que pour la dernière débenture?);
- le nom de l'école ou du projet ainsi que le numéro SIIS;
- la description du projet;
- les dates de l'appel d'offres, du début et de l'achèvement du projet;
- le coût total du projet et les sources de financement (par exemple : NPE, etc.);
- le montant devant être financé à long terme.

Émission de l'automne 2010

Pour les conseils scolaires qui souhaitent transférer à l'OOF leurs dette non-financées en permanence associées aux NPE et les autres dettes au titre des immobilisations, mais qui ne sont pas prêts pour l'émission de juin 2010, le Ministère entend préparer pour l'automne 2010 une autre émission en collaboration avec l'OOF. Les coûts associés aux projets qui devraient être **essentiellement terminés au 31 août 2010** pourraient être admissibles au financement à long terme. Le Ministère communiquera les renseignements concernant l'émission de l'automne 2010 à une date ultérieure.

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec Mathew Thomas au (416) 326-9920 ou à Mathew.P.Thomas@ontario.ca.

Veillez agréer mes plus sincères salutations,

***Copie originale signée par
Amy Olmstead pour***

Nancy Whynot
Directrice,
Direction des programmes d'immobilisations